

N° 2024_042

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de maîtrise d’œuvre pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Saint-Ay

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 22 avril 2024, s’est réuni en session extraordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 29 avril 2024 à 19h00, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Isabelle BRIARD, Sébastien GALERON, Carl LEQUERTIER, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Isabelle BRIARD Bruno GUITTARD
Sébastien GALERON Dominique RENAULT
Carl LEQUERTIER Valérie LABOUACHRA
Charline MARTINEAU Sylvie CLERC
Jean-Marc MASSE Éric DODET

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Suite à la résiliation du marché de maîtrise pour motif d’intérêt général, la commune de Saint-Ay a relancé une consultation en procédure adaptée pour l’attribution du marché de maîtrise d’œuvre pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

La partie de l’enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 700 000 € HT en date de valeur de mars 2024. Cette partie de l’enveloppe financière prévisionnelle inclut la tranche ferme et la tranche optionnelle :

- *La tranche ferme* consiste en la construction du rez-de-chaussée de la MSP permettant d’accueillir 12 professionnels de santé, avec en clos couvert/brut de béton-fondations non aménagé du Rez-de-Jardin (RDJ), et la conception du bâtiment prévoyant une extension potentielle côté Ouest au RDC et RDJ.
- *La tranche optionnelle* consiste en l’aménagement du Rez-de-Jardin permettant d’accueillir 8 nouveaux professionnels de santé.

La consultation du marché de maîtrise d’œuvre s’est déroulée en deux phases :

- La première phase a permis l’analyse et le classement des 14 **candidatures** reçues ainsi que la sélection de 3 candidatures admis à soumettre une offre de prix. Les critères retenus pour *l’analyse des candidatures* sont les suivants :

- Critère 1 - Compétences et moyens : appréciés au regard des compétences, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés.
- Critère 2 - Références : appréciées au regard du document de présentation des 3 références significatives du candidat, évaluées selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées, et des autres références présentées

A l'issue de l'analyse et du classement des 14 candidatures reçues lors d'une première phase de la consultation, 3 cabinets d'architectes ont été invités à soumettre une offre de prix.

- La seconde phase a permis la sélection de « l'offre la plus avantageuse économiquement » des candidats admis à soumettre une offre. Les critères retenus pour l'analyse des offres sont les suivants :

- Valeur technique : 60% (fondée sur les éléments du mémoire technique)
- Prix : 40% (apprécié selon les éléments produits dans l'acte d'engagement)

A l'issue de l'analyse et du classement des 3 offres, il ressort du rapport d'analyse des offres que l'offre du cabinet d'architectes VACONSIN MAZAUD ARCHITECTES est classée en première position avec une note de 94,75/100.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 19 avril 2024,

Considérant que les 3 candidats sélectionnés en seconde phase de la consultation ont remis une offre de prix ;

Considérant qu'en égard des critères de sélection établis dans le règlement de consultation un rapport d'analyse des offres a été établi afin de désigner l'offre la plus avantageuse économiquement

Considérant que le Rapport d'Analyse des Offres désigne l'offre du groupement VACONSIN MAZAUD ARCHITECTES comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement avec une note de 94,75/100, la plaçant ainsi en première position ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal ;

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Saint-Ay au groupement retenu représenté par l'architecte mandataire VACONSIN MAZAUD pour un montant de 144 500 € HT (dont 119 500 € HT pour la tranche ferme et 25 000€ HT pour la tranche optionnelle) ;

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces liées à l'exécution avec le groupement susmentionné ;

D'INDIQUER que les crédits correspondants aux études effectuées en 2024 sont inscrits au budget annexe Pôle Santé 2024, et le reste à réaliser des études sera inscrit au budget annexe Pôle Santé 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,



Fredéric CUILLERIER

N° 2024_042

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Saint-Ay

Envoyé en préfecture le 06/05/2024
Reçu en préfecture le 06/05/2024
Publié le 06/05/2024
ID : 045-214502692-20240429-CM_2024_042-DE



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA



Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 045-214502692-20240429-CM_2024_042-DE

